

Conditions Générales de Vente (CGV)

Dernière mise à jour : 15/09/2026

1. Objet et Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre **TRYSTAN FURIA** (ci-après "le Prestataire"), immatriculé sous le numéro SIRET **89527468600016**, et toute personne physique ou morale (ci-après "le Client") souhaitant procéder à l'achat d'une prestation de services artistiques (photographie, vidéo, graphisme, retouche, etc.).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des présentes CGV.

2. Commande et Réservation

La commande est validée par la signature d'un devis par le Client, accompagnée du versement d'un acompte de **30%** du montant total (sauf mention contraire sur le devis).

- Le devis signé a valeur de bon de commande.
- L'acompte n'est pas remboursable en cas d'annulation par le Client (voir article 7).
- Pour les prestations urgentes (moins de 48h), le paiement intégral peut être exigé à la commande.

3. Tarifs et Modalités de Paiement

Les prix sont exprimés en euros (€).

Le solde est payable à la livraison des fichiers ou selon l'échéancier défini au devis.

Retards de paiement : Tout retard entraînera l'application de pénalités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement (pour les professionnels).

4. Propriété Intellectuelle et Droits d'Utilisation

Conformément au Code de la Propriété Intellectuelle (art. L.111-1 et suivants) :

1. **Propriété des fichiers :** La livraison des photographies, vidéos ou créations graphiques ne transfère pas la propriété intellectuelle. Le Prestataire reste le titulaire exclusif des droits d'auteur.
2. **Cession de droits :** Seuls les droits d'exploitation mentionnés explicitement sur le devis ou la facture sont cédés au Client (type de support, durée, zone géographique).
3. **Interdiction de modification :** Toute modification (recadrage, filtre, retouche par un tiers) est interdite sans l'accord écrit du Prestataire, au nom du respect de l'intégrité de l'œuvre.

5. Droit à l'image et Autorisations

- **Sujets photographiés** : Le Client s'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour la prise de vue des personnes et des biens présents lors de la prestation (ex: invités, lieux privés). Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de litige.
- **Promotion du Prestataire** : Sauf refus écrit du Client avant la prestation, le Prestataire se réserve le droit d'utiliser les images/vidéos réalisées à des fins d'autopromotion (site web, portfolio, réseaux sociaux, concours), dans le respect de la vie privée.

6. Modification de la Prestation

Toute demande de modification supplémentaire par rapport au devis initial (retouches complexes non prévues, modifications graphiques supplémentaires, heures de présence en plus) fera l'objet d'une facturation complémentaire ou d'un nouveau devis.

7. Annulation et Force Majeure

- **Annulation par le Client** :
 - Plus de 30 jours avant la date : L'acompte est conservé mais peut être utilisé pour une date ultérieure (sous 6 mois).
 - Moins de 30 jours avant la date : L'acompte est définitivement perdu.
 - Moins de 48h avant la date : La totalité de la prestation est due.
- **Annulation par le Prestataire** : En cas de force majeure (maladie, accident, matériel, météo dangereuse), le Prestataire s'engage à proposer une date de remplacement ou à rembourser intégralement les sommes versées, sans indemnité supplémentaire.

8. Livraison et Archivage

- **Délais** : Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif sur le devis. Un retard raisonnable ne peut entraîner l'annulation de la commande.
- **Sauvegarde** : Le Prestataire s'engage à conserver les fichiers originaux pendant une durée de **1 an** (ou autre durée de votre choix avec surcoût) après la livraison. Passé ce délai, ils pourront être détruits. Il appartient au Client de faire ses propres sauvegardes dès réception.

9. Réclamations

Toute réclamation concernant la prestation ou la livraison doit être formulée par écrit (email ou recommandé) dans un délai de 7 jours après la réception des fichiers. Passé ce délai, la prestation est réputée acceptée et conforme. Le style artistique du Prestataire étant connu du Client au moment de la commande, aucune réclamation ne pourra être acceptée sur la base du "goût" (colorimétrie, cadrage).

10. Droit Applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent du domicile du Prestataire.

Article 1 – Objet et Champ d’application

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») régissent de plein droit l’ensemble des relations contractuelles entre **Trystan Furia** [ou votre dénomination commerciale exacte] (ci-après « le Prestataire »), immatriculé sous le numéro SIRET [**Votre Numéro SIRET**], dont le siège est situé à [**Votre Ville / Adresse**], et toute personne physique ou morale (ci-après « le Client ») passant commande d’une prestation de création ou de services visuels et artistiques (prise de vue photographique, tournage et montage vidéo, retouche, création graphique, direction artistique, etc.).

Toute commande passée par le Client implique obligatoirement son adhésion entière et sans réserve aux présentes CGV. Elles prévalent sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les documents, correspondances ou conditions générales d’achat émanant du Client, sauf accord dérogatoire préalable, exprès et écrit du Prestataire.

Article 2 – Devis, Commande et Modalités de Réservation

1. **Établissement du devis** : Chaque prestation fait l'objet d'un devis préalable gratuit et personnalisé, détaillant la nature exacte de l'intervention, les délais prévisionnels et l'étendue précise des droits cédés. La durée de validité du devis est fixée à trente (30) jours à compter de sa date d'émission.
2. **Confirmation de commande** : La commande devient définitive et le contrat formé dès lors que le devis est retourné au Prestataire daté, signé avec la mention manuscrite « Bon pour accord », et accompagné du règlement effectif de l'acompte prévu. Le devis signé a valeur de bon de commande contractuel ferme.
3. **Acompte** : Sauf disposition contraire expressément mentionnée sur le devis, un acompte de trente pour cent (30 %) du montant total TTC est exigé à la signature. Cet acompte engage fermement les deux parties et ne constitue pas des arrhes ; il demeure définitivement acquis au Prestataire en cas de désistement ou d'annulation unilatérale par le Client (selon les termes de l'article 7).
4. **Prestations urgentes** : Pour toute demande d'intervention formulée moins de quarante-huit (48) heures avant la date effective de début de la prestation, le règlement de l'intégralité du montant du devis peut être exigé immédiatement à la signature.

Article 3 – Tarifs, Modalités de Règlement et Pénalités

1. **Tarifs** : Les prix sont établis en euros (€) et s'entendent hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) selon le régime fiscal applicable au Prestataire au jour de la facturation (notamment en cas de franchise en base de TVA selon l'article 293 B du CGI). Les frais annexes (déplacements, hébergement, restauration, location de

matériel dédié ou de lieux) sont chiffrés sur le devis ou refacturés sur présentation de justificatifs.

2. **Modalités d'échéance** : Le solde du prix est exigible à la mise à disposition des livrables finaux, ou selon le calendrier d'échéances spécifiquement stipulé sur le devis.
3. **Pénalités de retard** : Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable :
 - L'application d'un intérêt de retard calculé au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage (ou à défaut 3 fois le taux d'intérêt légal français en vigueur).
 - Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40 €). Si les frais réels engagés dépassent ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire pourra être réclamée sur justificatifs.
4. **Rétention des livrables** : En cas d'impayé ou de défaut partiel de règlement, le Prestataire se réserve le droit de suspendre la livraison des fichiers finaux, de bloquer l'accès aux galeries en ligne et de suspendre l'exercice de tout droit d'exploitation sur les œuvres jusqu'au complet paiement.

Article 4 – Propriété Intellectuelle et Encadrement de la Cession des Droits

1. **Propriété exclusive de l'auteur** : Conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle (articles L. 111-1 et suivants), la livraison matérielle ou numérique des photographies, vidéos, créations graphiques ou fichiers préparatoires ne confère aucun transfert de propriété intellectuelle. Le Prestataire demeure le titulaire exclusif et inaliénable de l'ensemble des droits moraux et patrimoniaux sur ses créations.
2. **Principe de spécialité de la cession (art. L. 131-3 du CPI)** : Conformément à l'article L. 131-3 du Code de la Propriété Intellectuelle, la cession des droits d'exploitation patrimoniaux n'est jamais globale ni tacite. Elle est strictement conditionnée au paiement intégral du prix convenu et limitée aux seules mentions définies sur le devis et la facture, qui doivent obligatoirement préciser :
 - **La nature des droits cédés** : droit de reproduction, droit de représentation publique, droit de diffusion.
 - **Les supports d'exploitation autorisés** : (ex. site internet officiel du client, réseaux sociaux professionnels, documentation print interne, etc.).
 - **La destination et la finalité de l'usage** : (ex. communication corporate interne ou externe, promotion éditoriale, à l'exclusion formelle de toute campagne publicitaire d'affichage de masse ou vente à des tiers sauf mention expresse).
 - **La zone géographique** : (ex. France métropolitaine, Union Européenne, Monde entier).
 - **La durée d'exploitation concédée** : (ex. 1 an, 3 ans, 5 ans).
3. **Exploitation non autorisée et contrefaçon** : Toute exploitation, diffusion, cession à un tiers ou reproduction excédant le cadre rigoureusement défini par le devis (par

exemple : affichage urbain 4x3, campagne média payante nationale, réutilisation par des partenaires commerciaux) constitue un acte de contrefaçon au sens de l'article L. 335-2 du CPI. Cet usage non autorisé engagera la responsabilité civile et pénale du Client et fera l'objet d'une facturation complémentaire rétroactive au barème commercial en vigueur, sans préjudice de poursuites judiciaires et demandes d'indemnisation.

4. Respect du droit moral de l'auteur :

- Toute altération, recadrage dénaturant, adjonction de filtres prédéfinis ou modification par un tiers sans accord écrit préalable de l'auteur est rigoureusement prohibée (art. L. 121-1 du CPI).
- Sauf renonciation expresse convenue au devis, la mention de la signature de l'auteur : « **Photo / Vidéo : Trystan Furia** » (ou mention convenue) doit impérativement figurer à proximité immédiate de chaque reproduction ou diffusion publique.

Article 5 – Droit à l'Image et Autorisations

1. **Autorisations des tiers :** Le Client s'engage à obtenir préalablement et par écrit toutes les autorisations nécessaires à la captation et à l'exploitation de l'image des personnes (salariés, intervenants, modèles, invités, mineurs représentés) ainsi que des biens privés (locaux, marques, œuvres protégées) photographiés ou filmés dans le cadre de la prestation. Le Client garantit le Prestataire contre toute action, réclamation ou recours émanant d'un tiers à ce titre.
2. **Promotion du Prestataire :** Sauf notification expresse écrite formulée par le Client avant la réalisation de la prestation, le Prestataire se réserve le droit d'utiliser des extraits des photographies ou vidéos produites à des fins d'autopromotion professionnelle (portfolio en ligne, site internet officiel, réseaux sociaux professionnels, candidatures à des concours ou expositions), dans le respect de la vie privée et de la réputation commerciale du Client.

Article 6 – Modifications et Prestations Complémentaires

Toute demande formulée par le Client impliquant un travail sortant du périmètre initialement arrêté au devis (temps de tournage ou de prise de vue supplémentaire, retouches graphiques complexes non prévues, modifications répétées de montages validés, changement complet de cahier des charges) donnera lieu à l'émission d'un devis rectificatif ou à une facturation complémentaire au tarif horaire ou journalier en vigueur.

Article 7 – Annulation, Report et Force Majeure

1. **Annulation ou report par le Client :** Toute demande d'annulation ou de report doit être notifiée par écrit (courriel avec accusé de réception ou lettre recommandée).
 - **Plus de 30 jours calendaires avant la date d'exécution :** l'acompte versé est conservé par le Prestataire, mais peut être réaffecté à une prestation de substitution programmée dans les six (6) mois suivant la date initiale, sous réserve des disponibilités du Prestataire.

- **Entre 30 jours et 48 heures avant la date d'exécution** : l'acompte de 30 % est définitivement conservé par le Prestataire à titre d'indemnité forfaitaire de réservation et d'immobilisation des dates.
 - **Moins de 48 heures avant la date fixée (ou non-présentation)** : la totalité (100 %) du montant total de la prestation chiffrée au devis devient immédiatement exigible et due par le Client.
2. **Annulation par le Prestataire et Force majeure** : En cas de survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (accident, maladie attestée par certificat médical, panne majeure et imprévisible de matériel de captation, conditions météorologiques extrêmes rendant le tournage dangereux ou techniquement impossible), le Prestataire en informe sans délai le Client. Il proposera en priorité une date de report d'un commun accord. À défaut de consensus, les sommes déjà versées par le Client lui seront intégralement restituées, à l'exclusion expresse de toute indemnité ou de dommages et intérêts complémentaires.

Article 8 – Livraison, Stockage et Archivage des Données

1. **Délais de livraison** : Les délais de post-production et d'envoi des livrables sont communiqués à titre indicatif sur le devis. Un retard raisonnable lié aux contraintes artistiques ou techniques ne saurait donner lieu à pénalités, annulation de commande ou dommages et intérêts.
2. **Durée de conservation standard (6 mois)** : Le Prestataire assure l'hébergement et la conservation des livrables définitifs ainsi que des fichiers de travail bruts (fichiers RAW, rushs vidéo non montés, fichiers projets, maquettes) pendant une durée ferme de **six (6) mois** à compter de la date de livraison effective des fichiers finaux.
3. **Suppression définitive** : Passé ce délai impératif de six (6) mois, le Prestataire se réserve la faculté de supprimer et purger définitivement l'intégralité des fichiers bruts et sources de ses serveurs et disques durs physiques, sans mise en demeure préalable. La responsabilité de la sécurisation, du téléchargement et de la double sauvegarde des livrables incombe exclusivement au Client dès leur mise à disposition.
4. **Archivage étendu optionnel** : Toute demande de prolongation de stockage au-delà de la période de six (6) mois, ou toute demande ultérieure d'extraction ou de mise à disposition de rushs/fichiers sources, doit faire l'objet d'un accord écrit préalable et d'une tarification spécifique mentionnée au devis ou facturée au forfait d'archivage en vigueur.
5. **Limitation de responsabilité technique** : Le Prestataire décline toute responsabilité en cas de perte, corruption ou destruction accidentelle des données survenues postérieurement à la livraison initiale, dès lors que cet incident résulte d'un cas fortuit, de sinistres, de cyberattaques ou d'une avarie technique imprévisible de supports physiques de stockage.

Article 9 – Réclamations et Recette

1. **Délai de notification** : Toute réclamation relative à la conformité technique de la livraison (fichier corrompu, défaut de format, erreur manifeste par rapport au cahier des charges validé) doit être formulée par écrit dans un délai impératif de sept (7)

jours ouvrés suivant la réception des fichiers. Passé ce délai, la prestation est réputée acceptée, conforme et validée sans réserve.

2. **Critères artistiques** : Le style photographique, vidéographique et graphique propre au Prestataire étant accessible et connu du Client avant la passation de commande, aucune contestation ni refus de paiement ne pourra être fondé sur une simple appréciation de goût personnel ou d'opportunité esthétique (cadrage, sensibilité colorimétrique, choix artistique du montage).

Article 10 – Protection des Données Personnelles (RGPD)

Dans le cadre de l'exécution des prestations, le Prestataire collecte et traite des données à caractère personnel relatives au Client et aux personnes physiques concernées par la prestation (noms, prénoms, adresses e-mail, numéros de téléphone, adresses postales, données d'image).

1. **Finalités du traitement** : Ces données sont strictement collectées pour la bonne exécution des contrats, la facturation, le suivi administratif et comptable, l'organisation logistique des séances et, le cas échéant, la gestion des contentieux.
2. **Durée de conservation** : Les données administratives et comptables sont archivées pendant les délais légaux obligatoires (notamment 10 ans pour les pièces comptables et factures en vertu du Code de commerce). Les coordonnées de contact sont conservées pendant une durée maximale de trois (3) ans à compter du dernier contact émanant du Client.
3. **Sécurité et confidentialité** : Les données recueillies ne sont en aucun cas vendues, louées ou transmises à des tiers à des fins commerciales.
4. **Droits des personnes** : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et de portabilité de ses données personnelles. Ces droits s'exercent par simple demande écrite par courriel à : **[Votre adresse e-mail professionnelle]**. En cas de litige non résolu, le Client dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – cnil.fr).

Article 11 – Médiation de la Consommation (Clients Particuliers)

Conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, pour tout litige n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalable écrite adressée au Prestataire, le Client agissant en tant que consommateur (personne physique agissant en dehors de toute activité professionnelle) a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation agréé.

- **Organisme de médiation désigné** :
Nom de l'organisme de médiation : **[Nom de l'organisme de médiation retenu, ex : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION / MCP Médiation]**
Site internet : **[Lien URL du site de médiation]**
Adresse postale : **[Adresse postale du médiateur]**
(Remarque légale : La mention d'un médiateur de la consommation agréé est une

obligation légale d'ordre public pour tout professionnel contractant avec des particuliers).

Article 12 – Droit Applicable et Règlement des Litiges

1. **Droit applicable** : Les présentes CGV et l'ensemble des opérations contractuelles qui en découlent sont régies, interprétées et soumises au droit français, à l'exclusion de toute convention internationale.
2. **Procédure amiable** : En cas de contestation ou de différend sur l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes, les parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution transactionnelle et amiable.
3. **Attribution de juridiction** :
 - **Pour les litiges entre professionnels (B2B)** : À défaut d'accord amiable sous trente (30) jours, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social ou du domicile professionnel du Prestataire, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.
 - **Pour les litiges avec des consommateurs (B2C)** : Les règles légales de compétence territoriale prescrites par le Code de procédure civile et le Code de la consommation s'appliquent.